

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance)	\$6.00
— (payable durant l'année)	7.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance)	\$1.00
— (payable durant l'année)	2.00

Pour les États-Unis, payable d'avance.

Bureaux à Québec: No. 1, rue Buade,
A côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion	\$0.50
Chaque insertion suivante	0.125
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion	0.08
Chaque insertion suivante, par ligne	0.04

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez FABRE & GRAVEL avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal: Fabre & Gravel, libraires,
219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

JEUDI, 28 AOUT 1873.

S'il faut en croire les renseignements que nous recevons d'Ottawa, Sir John A. Macdonald sentait qu'il n'est plus possible de reculer sans cesse et qu'il lui faut enfin faire face à l'ennemi. En conséquence, il serait décidé à faire faire devant la Commission Royale un semblant de procès, dans le cours duquel, à l'aide du témoignage de ses complices, il essaierait d'embrouiller le procès et de jeter du louche sur quelques-uns de ses adversaires; puis il convoquerait de suite, vers la mi-octobre, le Parlement et tenterait d'emporter d'assaut un vote de confiance. C'est d'ailleurs à peu près le seul parti qui lui reste à prendre. Il faut bien, d'une part, que la Commission Royale qu'il a créée fasse quelque chose; et il faut bien, d'autre part, qu'il se résigne à voir le Gouverneur-Général tenir la promesse qu'il a faite à la députation, d'accorder une session à l'automne. En troisième lieu, il veut fournir aux députés qui l'ont abandonné le 13 août, un prétexte pour revenir à lui, dans le cas où, par ses moyens ordinaires, il les regagnerait à sa cause; et cela, en changeant la question de terrain, en se mettant en position de pouvoir leur dire: Il ne s'agit plus de la Prorogation, ni de la violation des privilèges de la Chambre par la substitution d'une Commission Royale à un comité parlementaire; mais bien du fond même de la question; l'enquête est faite et rien n'a été prouvé contre nous.

On peut donc espérer que l'on approche de la solution de la question. Nonobstant l'habileté de son chef, le ministère n'échappera à aucune des questions qu'il a à résoudre avant de pouvoir se dire en sûreté. Le rapport de la Commission ne le dispensera pas de se justifier du reproche d'avoir violé les privilèges de la Chambre. Y parviendrait-il par impossible, ou obtiendrait-il de la majorité un vote de complaisance, qu'il ne lui faudrait pas moins établir son innocence devant le comité parlementaire. Il n'y a pas d'adresse qui tienne, et le ministère ne pourra échapper à la formidable série de preuves réunies contre lui. S'il ne succombe lors du vote le blâmant d'avoir fait proroger la Chambre, ce sera pour tomber ignominieusement quand le comité parlementaire présentera son rapport, après avoir fait une enquête sévère, loyale et complète.

Lettre de Montréal.

Montréal, 27 août 1873.
La réponse catégorique de l'hon. M. Huntington, à la demande des commissaires nommés pour s'enquérir des accusations portées par l'hon. député contre le ministère a été vivement applaudie par tout le monde ici. On ne

pouvait écrire avec plus de dignité et de fermeté en même temps. On attend avec anxiété le résultat de cette démarche du député de Sheffield.

La rumeur publiée ce matin par la Gazette, de la résignation de l'hon. John Young comme représentant de Montréal ouest au Parlement, est fautive.

Le bill passé à la dernière session exigeant la nomination des inspecteurs par commission spéciale du gouverneur en conseil, étant en conflit avec le bill garantissant l'indépendance des membres, on a pensé un instant que l'hon. John Young tomberait sous le coup de la nouvelle loi. M. Young, dans un voyage tout récent fait à Ottawa, s'est assuré du fait, que sa nomination au poste important d'inspecteur de l'agriculture serait maintenue, sans nuire en rien à sa position comme représentant du peuple.

Les suppléments, parait-il, pour le remplacer comme inspecteur, pénétrant déjà à Ottawa, et les candidatures pour Montréal ouest surgissent à tous les coins de rue. On nommait hier MM. W. F. Kay, G. W. Stephens, Libéraux, et MM. Wm. Roblin et A. A. Stevenson, conservateurs.

Une charge ramurée d'un en ce moment à Montréal à propos de certains contrats que le gouvernement vient de donner pour le creusement et l'élargissement du canal Lachine. Après avoir demandé des soumissions (tous jours par la forme, comme dit Sir Francis Hinck) on va décider de donner le contrat à M. Geo. Bowie, riche entrepreneur de cette ville. Au moment de signer le contrat, M. Langevin exige que M. Bowie (qui est libéral en politique) s'associe à un certain Lemay, chapeau partisan du ministère et un homme précieux en temps d'élection. M. Bowie refuse d'abord, mais on lui force la main en le menaçant de la perte du contrat. Or, on dit ici que les succès pécuniaires de l'hon. Langevin sont intimement liés à ceux de ce M. Lemay. Il y a plus, M. Lemay n'a aucun capital, sauf celui qu'il a acquis en cédant au gouvernement, guidé toujours par le ministre des Travaux Publics pour la somme de \$28,000, un terrain qui n'en avait coûté que \$8,000. Ce terrain est situé aux Écorces, près Montréal, et avoisine la Prison de St-Roch.

Si l'on cherche à se rendre compte de cette tendresse sollicitude de l'hon. Langevin pour M. Lemay, on peut facilement y arriver. Lemay est parent du célèbre Gilchrist, le Frank B. McNamee de Québec, connu par ses hauts faits d'armes dans les émeutes électorales.

Nouvelles du Jour.

On lit dans le dernier numéro de la Gazette du Canada:

Il s'agit de Son Excellence le Gouverneur-Général de faire les nominations suivantes, savoir: L'hon. Charles Dewey Day, de la cité de Montréal et d'avant-juge de la Cour Supérieure dans et pour le Bas Canada;

L'hon. Antoine Polette, de la cité des Trois-Rivières, dans la dite Province, l'un des juges de la Cour Supérieure dans et pour le Canada;

Et James Robert Gowan, de la ville de Barrie, dans la Province d'Ontario, écrivain, juge de la Cour de Comté du Comté de Simcoe, dans la dite Province d'Ontario;

Commissaires pour s'enquérir et faire rapport sur les divers sujets contenus et spécifiés dans une certaine résolution proposée par l'hon. M. Huntington, dans la Chambre des Communes, le 26 jour d'avril 1873, se rapportant au chemin de fer du Pacifique Canadien.

On télégraphie au Witness, de Montréal, 27:

L'hon. M. Blake a pris la parole hier soir à Bowmanville. Il a été accueilli avec enthousiasme par ses anciens constituants. L'Hôtel de Ville regorgeait de monde, et M. Gao, Haines occupait le fauteuil du président. Son discours la censure à l'adresse du gouvernement a été

fréquemment interrompu par les braves chaleureux de la foule.

L'assemblée a adopté des résolutions condamnant la conduite du gouvernement au sujet du Pacifique.

Dans la journée d'hier il y a eu un piquetique réformiste. Le Dr. Haney, l'hon. E. B. Wood, MM. Fraser, de Prescott, Paterson, de Brant sud, et l'hon. J. G. Currier, ont pris tour à tour la parole.

Le Citizen dit que le juge Fisher deviendra Lieut.-Gouverneur du Nouveau-Brunswick à la retraite de M. Wilmost en novembre.

L'exhibition annuelle de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Montréal, aura lieu les 16, 17 et 18 de septembre, en même temps que la grande exposition provinciale.

La Prorogation et la Prérégative Royale.

On lit dans le National:

Certains journaux ministériels ont adopté une tactique qui serait habile, s'il n'était pas si facile d'en saisir l'objet. Pour détourner autant que possible l'attention publique du triste spectacle que le gouvernement offre depuis quelque temps, il font un bruit terrible et se mettent à la torture pour justifier la conduite de Lord Dufferin. Ne pouvant défendre sérieusement le gouvernement d'avoir exercé une pression assez forte sur le gouverneur pour le décider à proroger la chambre, ils croient faire une heureuse diversion en exploitant les sympathies du peuple pour Lord Dufferin. Les plus déterminés n'hésitent pas à dire que les ministres et le gouverneur ont fait leur devoir; ne diraient-ils pas? D'autres plus prudents et plus soucieux de leur réputation d'hommes politiques, n'osent pas justifier le gouvernement, mais ils prétendent que Lord Dufferin était tenu d'accepter l'avis de ses ministres et qu'en le faisant il agissait constitutionnellement.

Les raisonnements qu'on fait à ce sujet depuis quelques temps sont vraiment déplorable. De ce que le souverain a le droit absolu de prorogation et de dissolution, il s'en suivrait qu'il pourrait exercer ce droit par fus et nefas, d'une manière injuste, arbitraire et funeste à l'Etat, ou plutôt qu'il agirait constitutionnellement en faisant une chose contraire au bon fonctionnement et à l'objet de la constitution. Nous serions heureux de pouvoir mettre le gouverneur hors de cause et de n'avoir à blâmer que ses ministres, mais il est quelque chose au-dessus du respect qu'on doit au gouverneur, c'est le respect dû à la constitution et aux traditions du gouvernement sous lequel nous vivons.

Lord Dufferin pouvait-il ne pas accepter l'avis de ses ministres? La Gazette, de Montréal, et le Daily Telegraph, d'Halifax, qui sont rédigés par des hommes sérieux et capables, n'ont pu s'empêcher de répondre "oui" à cette question.

S'il le pouvait, devrait-il le faire? Un grand nombre de députés ministériels et de citoyens honnêtes, malgré leur sympathie pour le gouvernement, n'ont pu s'empêcher de dire "oui" encore. Et il faut bien dire "oui", à moins de proclamer que la prérégative royale n'est qu'une comédie, un instrument de tyrannie entre les mains d'un gouvernement arbitraire. Or, si on consulte l'esprit et le mécanisme de la constitution anglaise, si on prend la peine d'étudier les conditions essentielles au bon fonctionnement du gouvernement qui nous régit, on verra que la prérégative royale n'a raison d'être et ne mérite le respect que si elle est exercée avec discrétion et justice, jamais au détriment des droits et privilèges du Parlement.

Lord Brougham a résumé en quelques mots tout ce que les hommes bien pensants ont dit et écrit sur cette question.

"Les différents ordres de l'Etat, dit-il, ont le droit de compter, sur la protection de la prérégative royale, chaque fois qu'il y a con-

flit entre eux et que les droits de l'un sont violés par l'autre."

Comme on le voit cette théorie est exactement celle exposée par M. Jetté dans son discours à Ottawa comme une doctrine épouvantable.

Or, proroger la Chambre, lorsqu'elle était réunie pour recevoir le rapport d'un comité qu'elle avait nommé, et aviser aux moyens à prendre pour s'enquérir d'une chose qui concernait son honneur et ses privilèges; enlever au Parlement, qui est la plus haute Cour du pays, l'examen d'une cause qui est essentiellement de sa juridiction et sur laquelle il avait commencé à procéder, pour la mettre devant un tribunal inférieur: n'était-ce pas là violer l'un des droits les plus sacrés du Parlement et commettre un abus impardonnable de la prérégative royale? N'était-ce pas aider des ministres accusés de l'offense la plus grave à violer le droit que possède le Parlement de faire comparaître devant lui ceux de ses membres, ministres ou non, qui pèchent contre son honneur et sa dignité?

Les raisons données par le gouverneur pour commettre un pareil abus ne méritent même pas d'être combattues. Les partisans du gouvernement étaient absents, dit-on. A qui la faute? Pourquoi ne pas s'enquêter pour les faire venir? Mais, dit la Minerve, la nomination de la Commission Royale n'empêchera pas la Chambre de faire une enquête elle-même, si elle n'est pas satisfaite de celle faite par la Commission; le gouvernement a toujours le droit de nommer une Commission. Quel enfantillage!

Où! le Pouvoir souverain a le droit de nommer des commissions pourvu que cela ne se fasse pas au mépris des droits et des privilèges de la Chambre sur une question de ressort et de la juridiction du Parlement et contre sa volonté. Le fait seul que la dissolution du comité pouvait entraîner la perte ou la destruction des documents sur lesquels il était parvenu à mettre la main, ne suffisait-il pas à démontrer que si Lord Dufferin n'a pas partagé la mauvaise foi des ministres, il s'est du moins laissé tromper grossièrement par eux et n'a pas fait preuve de jugement et de prudence. C'est le moins qu'on puisse dire et on doit le dire, malgré l'opinion intéressée d'un petit nombre de personnes qui montrent plus de zèle et de sagesse.

On dit que le souverain dans un gouvernement constitutionnel, ne pèche pas, que ses ministres seuls sont responsables. C'est vrai, et loin de nous la pensée de vouloir porter atteinte en aucune manière aux principes salutaires du gouvernement responsable, mais c'est vrai seulement, lorsque l'harmonie règne entre les différents ordres de l'Etat, lorsque les ministres gouvernent avec la confiance du pays et la majorité de la chambre. Va-t-on dire qu'il en est ainsi, lorsque le roi, placé entre le Parlement et ses ministres accusés de l'offense la plus grave, se sert de sa prérégative pour couvrir les accusés et les enlever à la juridiction de la Chambre? Mais alors, comme le dit Lord Brougham, le pouvoir royal ne serait donc qu'un rêve, une illusion et cette fausseté balancerait la balance du même côté, au détriment du principal pouvoir de l'Etat, au mépris des droits de la nation.

Alors ce serait vouloir recommencer les luttes qui ont régné pendant deux siècles en Angleterre, entre la Couronne et le Parlement et qui dans ce pays même ont abouti à la révolution de 1837. Il n'y a pas encore si longtemps que le peuple, la Minerve en tête, se soulevait pour combattre les abus de la prérégative royale.

Nous invitons la Minerve à relire les articles patriotiques qu'elle écrivait dans ce temps-là pour dénoncer la tyrannie des gouverneurs qui violaient si effrontément les droits et privilèges de la Chambre.

Mais vu que nous jouissons du gouvernement responsable maintenant, il paraît, d'après la Minerve et le Constitutionnel, qu'on n'a plus le

droit de se plaindre de la manière dont la prérégative royale est exercée.

En supposant même que le gouverneur général était tenu de suivre l'avis de ses ministres, il ne faudrait pas en conclure, comme le dit le Nouveau-Monde, que l'avis était bon, et le gouvernement même n'en serait que plus respectable, mais nous avons voulu appuyer la position que nous avons prise sur des autorités irréfutables vis-à-vis du gouverneur.

Nouvelle Convention Canadienne Française.

Le 15 août, à Biddeford, Etat du Maine, a eu lieu la première séance de la 9e convention Canadienne française. 30 délégués, représentant 7 États différents, y assistaient. A cette séance les résolutions suivantes ont été proposées par M. Frédis Houde et adoptées.

Proposé par M. Frédis Houde, secondé par M. Ferd. Gagnon.

"Que considérant que les écrits mal inspirés d'une certaine presse du Canada ont été proposés à prêter l'opinion publique de notre pays natal contre nous;

Considérant qu'un certain nombre de Canadiens aujourd'hui rendus aux États-Unis n'ont quitté leur pays natal que contraints par des circonstances adverses, et, lui étant encore aussi profondément attachés de cœur qu'auparavant, désirent retourner y vivre;

Considérant que le rapatriement de ces Canadiens serait de beaucoup préférable pour le Canada à l'immigration étrangère qu'on fait venir d'Europe;

Et considérant que nous, ses fils émigrés, aimons le Canada, berceau de notre nationalité en Amérique, autant qu'il nous semble possible d'aimer sa patrie; et de plus, souhaitant sincèrement qu'il soit un pays prospère, heureux, et que notre élément national s'y maintienne compacte et fort;

1o. Il est résolu que nous protestons hautement contre toutes les accusations injustes portées contre les émigrés canadiens, et que nous affirmons ici une fois de plus, notre amour de notre foi, de notre langage et de notre patrie;

2o. Il est résolu que c'est l'humble opinion de cette convention représentant les Canadiens aux États-Unis, que le gouvernement de Québec, plutôt que d'attirer à si grands frais une immigration étrangère, devrait employer cet argent à rapatrier ceux des Canadiens émigrés qui seraient contents d'aller se fixer au Canada, si on leur y donnait des avantages préférables au moins égaux à ceux qu'ils trouvent aux États-Unis.

3o. Il est résolu que le révérend E. P. Gendreau soit prié de transmettre une copie de ces résolutions au gouvernement de Québec. — Le tout est adopté à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection des officiers de la convention pour l'année prochaine, et M. H. Frédis Houde fut élu président, M. H. I. Lord, vice-président et M. Ferd. Gagnon, secrétaire.

Le Départ de Rochefort.

Nous trouvons dans une correspondance de St. Martin-de-Ré des détails très précis sur la consultation médicale à la suite de laquelle Henri Rochefort a été déclaré apte à faire le voyage de la Nouvelle Calédonie.

La dernière commission médicale avait été considérablement augmentée, car précédemment elle ne se composait que de trois médecins de la marine, d'un officier de la Majorité et d'un commissaire.

Le secret le plus absolu avait été gardé sur sa mission, afin d'éviter les nombreuses démarches qu'aurait pu faire auprès des membres de la commission les parents ou amis des détenus.

Aussitôt arrivée à l'île de Ré, la commission commença ses opérations.

Le directeur du dépôt des condamnés avait reçu du ministre de l'Intérieur l'ordre de des-

ser une liste en remontant jusqu'aux plus anciens détenus.

Henri Rochefort, qui, on le sait, avait été rayé plusieurs fois de la liste par ordre supérieur, se trouvait donc porté au premier rang, et par conséquent appelé à être visité tout de suite.

La visite avait lieu dans une grande salle qui sert tout à la fois de préau, de greffe et de parloir, suivant les besoins.

L'appel du nom de "Henri Rochefort" un léger mouvement se fit parmi les assistants, non pas un mouvement de curiosité, mais plutôt d'interrogation, car on était anxieux de savoir quel allait être le verdict prononcé en dernier lieu.

Henri Rochefort s'avance d'un pas très calme, correctement vêtu et salue les membres de la commission sans dire un mot, ferme et digne de son attitude.

Néanmoins, une certaine pâleur apparaissait sur sa figure et dominait cette teinte jaune citrin qu'il a toujours conservée.

M. le docteur Jossie, président de la commission, s'approcha de lui.

— Avez-vous, monsieur, quelque motif à faire valoir pour ne pas partir? lui demanda-t-il.

— J'avoue que je me sens indisposé.

— Qu'avez-vous et qu'éprouvez-vous?

— Des douleurs et des étouffements qui me forcent à m'asseoir quand je marche trop vite. C'est là, ajouta Rochefort en montrant le côté gauche près du cœur.

— Veuillez avoir l'obligeance de vous déshabiller, nous allons vous ausculter.

Rochefort se dépouilla de ses vêtements, moins le pantalon.

On put alors remarquer son effrayante maigreur.

Chacun des médecins s'approcha tour à tour de lui, frappa sur la poitrine, appliquant son oreille, tantôt sur le sein gauche, tantôt entre les deux épaules en écoutant les respirations.

Henri Rochefort était absolument impassible. Quand les docteurs eurent terminé leur consultation, ils se retirèrent pour délibérer sur le genre de maladie.

Quatre ou cinq minutes après, qui paraissent des heures, ils se rapprochèrent de la table, et le président de la commission d'une voix très-émue, lui dit:

— Monsieur, de l'avis de nous tous et des observations que nous avons faites, nous croyons que vous êtes en état de supporter le voyage.

Henri Rochefort s'inclina en silence. Pas un muscle de sa figure ne trahissait ses impressions intérieures.

Il reprit ses vêtements et se rhabilla. Puis quand il fut au moment de sortir de la salle, il se tourna de nouveau vers la commission médicale.

— Messieurs, dit-il, je ne sais si j'aurai l'honneur de vous revoir. Permettez-moi de vous saluer.

Un quart d'heure après, une dépêche télégraphique était envoyée au ministère de l'Intérieur ainsi conçue:

Directeur du dépôt de Saint-Martin-de-Ré au Directeur-général des prisons:

"Le détenu inscrit sous le numéro 166 est reconnu bon pour partir."

Tout était donc terminé pour ce qui concernait Rochefort, et il n'y avait plus aucun doute sur son sort.

La liste d'embarquement comprenait encore, outre Rochefort, les deux frères de Vertueil, Ferrat, journaliste, et Henri Place, le fils d'un imprimeur de Moulins (Allier).

Quant à Billoray, il a été de nouveau ajourné, car les médecins l'ont reconnu comme définitivement perdu à la suite de la phthisie pulmonaire qui le ronge.

M. Edmond Adam a conduit, auprès de son père, Octave, le plus jeune enfant de Rochefort.

Henri Rochefort n'avait pas vu depuis deux ans cet enfant, que M. Adam avait recueilli chez lui, et dont il surveillait avec une sollicitude dévouée l'éducation au lycée de Nice.

F. BILLETON DE L'ÉVÉNEMENT

DU 28 AOUT 1873.

LE PIC FUNESTE

XXVIII

LA FORCE CONTRE LE DROIT.

Lady Lisle resta seule au salon éclairé par une lampe le reste de la soirée où elle avait été voir la malade. L'île comme une morte, elle semblait penser, couchée devant la cheminée, ses grands yeux noirs enfoncés vaguement fixés sur les flammes rouges qui étaient à ses pieds. Les heures sonnaient les unes après les autres sur la pendule dorée de la cheminée, et Olivia restait enfoncée dans ses tristes pensées.

Le Major et Rupert étaient allés à Chichester avant le dîner, et on ne les attendait que très-tard. Il arrivait bien rarement qu'Olivia s'inquiétât des actions de son mari, mais ce soir-là elle demanda où le Baronnet était allé, et à quelle heure il devait rentrer. Onze heures, minuit, une heure, une heure et demie, deux heures moins un quart sonnèrent avec un gentil carillon à la splendide pendule, tandis qu'Olivia, le visage calme, attendait le retour de son mari. Mais au dernier coup de trois quarts on entendit, sur le sable de l'allée, les roues de la voiture du Baronnet, qui s'arrêta court sous les fenêtres du salon.

— C'est le Major qui conduit, dit Olivia. — Ce misérable poltron a peur de tenir les rênes quand il fait nuit.

Elle entendit le Major et le Baronnet parler dans le vestibule.

Rupert parlait très-haut, mais sa voix était épaisse et indistincte, et il eut quelque peine à ouvrir la porte du salon. Il s'avança en chancelant, et se jetant dans le fauteuil le plus proche, il éclata de rire.

— Nous avons eu une fameuse soirée, eh! mon vieux camarade! — dit-il au Major en rejetant en arrière, sur le dossier en velours du fauteuil, sa tête pâle avec ses cheveux tombant en désordre sur son visage abrut.

— Mon cher Rupert, murmura le Major d'un ton de reproche, — vous ne voyez donc pas lady Lisle?

— Comment! — s'écria le jeune homme, — elle est ici? Non, je ne la vois pas, et ce qui est mieux, je n'ai pas besoin de la voir. Maudite soit cette robe-bat-toie; qu'ai-je besoin de sa figure pâle, et de ses yeux noirs, et de ses grands airs, moi? Je lui apprendrai à me traiter ainsi; je lui apprendrai qui je suis, Dieu me damne!

Fier dans la lâcheté de son âme, même de cette fanfaronnade d'ivrogne, il campa son poing sur sa hanche et regarda autour de lui d'un air triomphant.

Lady Lisle quitta son fauteuil, et se redressant de toute la hauteur de sa taille superbe, elle marcha droit au jeune homme.

— Supposons que je sache qui vous êtes, — dit-elle.

Le Major était resté dans l'embra-

sure de la porte, occupé à retirer lentement ses gants de peau paille; mais en entendant Olivia prononcer ces quelques mots, il changea tout à coup d'attitude, et fermant à demi la porte, il y appuya son dos.

— Supposez que je sache qui vous êtes, — répéta lady Lisle les yeux étincelants, — supposez qu'à ma honte et à mes dépens je sache qui vous êtes et tout ce qui vous concerne.

Ses narines et sa lèvre supérieure tremblaient, tant était grande son agitation. Elle fut obligée de poser sa main sur la table près de laquelle elle se trouvait, afin de se soutenir, car tout son corps était agité d'un tremblement convulsif.

— Ma très-chère lady Lisle, — dit le Major, avec une certaine expression de visage qui montrait qu'il écoutait attentivement tous les bruits de dehors, — je n'attendais réellement pas cela de vous; avec votre puissante intelligence, c'est positivement la dernière chose que j'eusse attendue de vous.

— Je vous dis, — s'écria Olivia de sa voix forte, claire et vibrante, — je vous dis que je sais tout sur ce lâche et odieux complot, et je sais le rôle que vous avez joué, Major Varney. Mais regardez-le! — cet ivrogne stupide, plus brute que les bestiaux des étables. Grands dieux! quelle misérable dupe j'ai été pour m'être laissée tromper par une telle créature.

Elle éclata d'un rire nerveux en regardant le jeune homme avec une expression d'indignable mépris.

Le Major retira tranquillement la

clef de la serrure de la porte d'entrée et la glissa dans la poche de son gilet, puis s'approchant de lady Lisle, il essaya de lui prendre les mains.

— Lady Lisle, — dit-il — écoutez-moi. Elle lui retira sa main avec indignation.

— Lady Lisle! — s'écria-t-elle. — Hypocrisie, intrigant, fourbe, escroc, voleur, comment osez-vous me donner ce nom faux et menteur, qui n'a jamais été le mien une heure, une seule heure! O femme stupide et naïve que j'ai été, — continua-t-elle, sa colère et son mépris faisant place à un ton d'angoisse inexprimable; — stupide et folle de vendre mon âme pour la pompe et la grandeur, de sacrifier un cœur généreux et noble, pour qui? pour quoi? pour un imposteur dont le nom est un mensonge, et qui vit de la fortune d'un autre!

Rupert regardait éploré sa femme furibonde. Rejetant ses cheveux de ses yeux humides, il sembla sortir immédiatement de sa torpeur et redevenir le lâche personnage d'autrefois.

— Elle a parlé à ce diable femelle qui est là-haut, — dit-il en regardant d'un air piteux le Major, — et elle lui a dit...

— Elle m'a tout dit, — interrompit Olivia. — Votre pauvre malheureuse mère m'a tout dit, et ce que réellement celui qu'on appelle sir Rupert Lisle.

Le Major levait les épaules et souriait d'un air de mépris.

— Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lady Lisle, vous êtes la dernière personne de laquelle j'eusse at-

tendu tout ceci. Voyons, — ajouta-t-il d'un ton doux et conciliant en offrant une chaise à Olivia, — voyons, asseyons-nous et tâchons de voir ce que tout cela signifie réellement.

Elle était si épuisée par la violence de sa colère qu'elle n'avait plus la force de lui résister; elle se laissa tomber sur la chaise qu'il lui offrait.

— Donc, — dit-il, — essayons de bien comprendre les choses. Vous avez eu l'imprudence de vous laisser entraîner à faire une visite à la femme malade?

— Oui, — dit-elle d'une voix étouffée.

— Et cette infortunée créature qui, depuis quelques jours, au su de plusieurs personnes, n'a plus sa raison, vous a fait part de ses hallucinations.

— Elle m'a dit ce que je sais et ce que je sens être la hideuse vérité! — dit Olivia en regardant fixement le Major. — Hélas! je voudrais pour tout au monde que cela ne fût pas vrai!

— Oh! vous savez et vous sentez quelle vous a dit la vérité, — murmura le Major. — Puis-je vous demander si elle vous a donné quelque preuve de la vérité de ce qu'elle vous a dit?

— Aucune preuve évidente, peut-être, — dit Olivia.

— Aucune preuve évidente? — demanda le Major avec un sourire radieux. — Vous a-t-elle donné la moindre preuve? Non! — s'écria-t-il en élevant la voix. — Je pense que non. Elle vous a simplement dit qu'elle était la mère d'un gentleman qui passe pour avoir une haute naissance, que la mère supposée a reconnu publiquement; et elle vous a conté quelque intrigue de comédie aussi impraticable et invrai-

semblable que celles que jamais ait rêvé l'auteur d'un roman populaire. Voilà ce qu'elle a fait, n'est-ce pas?

— Elle m'a révélé la part que vous avez prise dans cet indigne complot, — dit Olivia, — dans cet infernal complot que vous avez conçu et dirigé vous-même, en trouvant, avec la méprisable lâcheté d'un scélérat, un instrument plus vil encore pour l'exécuter.

— Ma chère lady Lisle, — dit le Major sans se laisser aucunement déconcerter par les accusations lancées contre lui par Olivia, — ma chère lady Lisle, je m'en rapporte à votre propre sens commun; laissez-vous seulement guider par lui, et nous nous entendrons bientôt. Supposez que j'aie jamais ordonné une intrigue comme celle dont vous parlez, pensez-vous que j'eusse jamais pris Rachel Arnold pour confidente? Croyez-vous que je me fusse fié à une pauvre créature faible, malade et à moitié folle, qui pouvait se mettre dans la tête de me trahir à tout moment? Est-ce possible? Est-ce vraisemblable? Grands dieux! est-ce seulement possible?

— Ses paroles étaient incohérentes, — dit Olivia, — mais je pense, d'après ce qu'elle a dit, qu'elle a entendu quelque conversation entre vous et son mari.

Annonces Nouvelles.

MARCHANDISES NOUVELLES.

FYFE & GARNEAU,

NO. 55, RUE ST. JEAN.

Annoncent qu'ils ont commencé à étaler leurs Marchandises Nouvelles pour l'Automne et continueront à recevoir jusqu'à ce que l'assortiment soit complet dans tous les départements.

Leurs Marchandises ont été choisies avec soin, sur les marchés européens et seront vendues à très bas prix.

On a besoin immédiatement de 2 jeunes filles pour servir au comptoir.

Québec, 28 août 1873.

H. S. SCOTT & CIE.,

Ecole Normale-Laval.

33, Rue St. Pierre, l'Assommoir.



Etain en Barre et en Feuilles,
Acier et Plomb en Feuilles et en Rouleaux,
Selles, Harnais, Voitures, Garnitures,
Vitrres, Peintures, Vernis,
Québec, 26 août 1873.

Pensionnat de M.-D. de Bellevue,

Chemin Ste. Foye.

La rentrée des classes aura lieu LUNDI, le 1er de SEPTEMBRE.
Québec, 25 août 1873—18

Soumissions Demandées.

DES Soumissions seront reçues par le Soussigné jusqu'au PREMIER DE SEPTEMBRE prochain, pour le stock et les comptes de Dame Arthémise Potvin, de Cacouna, Faillite, à tant dans la plaine sur la valeur d'après les inventaires.
Valeur du stock et meubles, \$1500.00
Montant des comptes et crédits, 700.00
Le tout peut être examiné à Cacouna, et tous les renseignements obtenus en s'adressant au soussigné à la Rivière-du-Loup, (en bas).
J. ELZ. POULIOT, Syndic.
Québec, 25 août 1873—8j

CIRQUES!!

25 centins seulement.
25 centins seulement.
25 centins seulement.



LE GRAND CIRQUE DU NORD & SUD

DE L'AMÉRIQUE et de la CALIFORNIE.

Dont la perte entière, dans le Havre de Bismarck, N. B., a été fausement annoncée.
Viendra ici prochainement

JOUERA A QUEBEC
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi,
Le 1er, 2, 3 et 4 SEPTEMBRE.

La Compagnie est connue pour avoir la toute la plus spacieuse de celles qui existent, pouvant contenir environ 4,000 personnes, à parcourir toutes les parties du monde, et arrive à l'instant d'une tournée de sept ans, tournée dans laquelle ils ont donné des représentations sur la côte du Pacifique, dans les Indes Occidentales, dans l'Amérique et dans les Possessions Espagnoles.

LE CELEBRE

J. M. HUDSON,
Le Directeur du Cirque, le plus renommé, est à la tête de la Compagnie.
C'est le seul grand Cirque qui donne représentation à 25 centins, et les véritables amateurs de tous de force dans l'arène, l'ont bien d'attendu l'arrivée de cette compagnie.
Deux représentations par jour.
Portes ouvertes à 1 heure P. M. : Spectacle à 2 heures pour la première. Portes ouvertes à 7 h. P. M., spectacle à 8 heures P. M., pour la seconde.
Québec, 25 août 1873—18

VIN DE CETTE.

Venant d'être reçu à l'Épicerie de TOUSSAINT & DION, No. 34, coin des rues St. Jean et St. Stanislas.
Une Dîzaine de Barriques du célèbre Vin de Cette, Vin analysé et Vin de Messe. Très agréable au goût.
TOUSSAINT & DION,
Marchands-Épiciers.
Québec, 22 août 1873.

A VENDRE.

15,000 lbs. de Thé de différentes marques à prix très réduits à la quantité de demande par les acheteurs.
Par M. H. HENNAULT,
Rue St. Joseph, St. Roch,
Marchand de Marchandises Sèches
Québec, 20 août 1873.

CERTIFICAT.

JE, Soussigné, certifie que les 19e et 20e jours d'AOUT 1873, j'ai visité, dans la quatrième concession de la Paroisse de St. Apollinaire, Seigneurie de Gaspé, Comté de Lotbinière, District de Québec, une mine de Charbon mou, espèce Lignite Houille Sèche, en Allemand, *Brown Kollé*, en Anglais *Jet*, en Français, *Jayet ou Jas*. Les veines de ce charbon, reposent sur un lit d'ardoise argileuse très tendre. Il y a deux veines de mines à découvert; l'une à environ cinquante pieds de longueur sur une profondeur de trois à cinq pieds, et continue dans un lit d'ardoise gélasseuse et assez molle pour être travaillée au pic; l'autre n'a été mise à jour qu'à l'heure de mon départ. La veine court de l'ouest à l'est et descend perpendiculairement à l'horizon. Ce Charbon est formé d'une substance noire, opaque, brûle parfaitement avec flamme et sans boursoffures, et répand une fumée noire et un peu d'odeur bitumineuse. Lorsqu'il cesse de brûler, il en reste un charbon qui se refroidissant conserve la forme des fragments lors qu'il est embrasé.
Distillé, il donne des matières bitumineuses et de l'eau chargée d'acide acétique (acide pyruvique) j'ai taillé et poli quelques échantillons de ce Jais; l'article est d'excellente qualité et promet de s'écouler rapidement dans l'industrie de la Bijouterie, vu que cette espèce de Houille est très rare et que par conséquent les ouvriers bijoutiers ont beaucoup de difficultés à s'en procurer.
L'endroit où se trouve la mine est à une distance de sept milles de la Station du Grand Tronc à la Rivière Noire et de quatre milles de la Paroisse de St. Antoine de Tilly sur le bord du St. Laurent où il y a quai et navigation à vapeur.
St. Apollinaire, 19 août 1873.

W. RENEAU BLANCHARD,
Arpenteur et Ingénieur Civil.
N. B.—Le propriétaire de la mine, M. Sinotte, de Cocaticoke, informe le public qu'il cédera la moitié de sa mine à un associé, à des conditions satisfaisantes. L'acheteur aura la liberté d'associer les personnes qu'il voudra, comme le propriétaire se réserve le droit de garder les associés qu'il a déjà pris avec lui.
Des échantillons de Jais bruts et polis, ont été déposés à notre bureau, No. 1, rue Beaudé, Haute-Ville, où on peut le voir à toute heure du jour.
Québec, 20 août 1873—8j

ON A BESOIN

D'UN JEUNE HOMME capable de conduire un Cheval.
S'adresser au Bureau de la Compagnie d'Acier, au Pont Bickell entre 9 h. A. M. et 3 h. P. M.
Québec, 13 août 1873—10

AVIS.

LES personnes endettées envers la succession de feu GEORGE HONORE SIMARD, Evêque, et celles qui ont des réclamations contre elle sont priées de venir régler avec les Soussignés d'ici au PREMIER SEPTEMBRE prochain.
J. M. SIMARD,
Exécuteur-Testamentaire,
Ste. Foye.
Ou
J. E. FORTIER,
Exécuteur-Testamentaire,
No. 17, rue St. Jacques.
Québec, 8 août 1873.

INSTRUMENTS DE CUIVRE

Pour Corps de Musique.
Le Soussigné vient de recevoir par le Steamer "Newfoundland", 2 caisses d'instruments en Cuivre, Tambours, etc., de la célèbre maison de A. Lecomte & Cie, Paris.
Il en fournira aux corps de musique de la campagne à des conditions de paiement libérales.
R. MORGAN,
16, rue la Fabrique.
Québec, 5 août 1873.

NOUVEAU PUBLIÉ.

LITTLE NELL WALTZES,
De la composition la plus récente et la meilleure de DAN GODFRAYS.
Prix, 75 centins.
Publiée et vendue par
R. MORGAN,
16, rue la Fabrique.
Québec, 15 août 1873.

A Vendre pour deux mois.

Grand fonds de Marchandises Sèches.
Réduction 35 à 40 0/0 au-dessous du prix courant.

Le Soussigné a l'honneur de prévenir le public L de la ville et de la campagne qu'il est décidé à vendre complètement son fonds de magasin dont la valeur est de \$90,000, à l'immense réduction de 35 à 40 0/0. Ces marchandises se composent d'un assortiment de :
Hardes Faites, du dernier goût.
Marchandises de Nouveautés, récemment importées des meilleures maisons Françaises, Allemandes, Anglaises et Américaines.
Draps, Casimire, Tweeds, etc.
Étoffes à Robes, Merinos, Alpaca, Coton, Cotonnade, Coton de Indes, Coton à Draps, Valises, etc., et tout ce qui concerne cette branche de commerce.
Aussi —
Un immense assortiment de Chapeaux, des dernières modes.
Aussi —
Un assortiment des plus complets et des plus variés de Tweed Canadien, de tous les prix et qualités provenant des meilleures manufactures elles-mêmes.
N. B.—Un Tailleur est attaché à l'établissement, et les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance, sont certaines que toute satisfaction sera donnée, tant à la coupe qu'à la prompt exécution de l'ouvrage.
F. GUAY,
Rue Notre-Dame, Basse-Ville,
Vis-à-vis l'Eglise.
Québec, 9 août 1873.

Aux Municipalités Scolaires, Collèges, etc

Grand assortiment de Livres d'Ecoles, etc., à vendre à la Librairie de P. L. DERY,
47, rue St. Pierre, Basse-Ville.

Tous les livres de MM. les Professeurs de l'Ecole Normale-Laval approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Livres élémentaires Français et Anglais.
Cours de Bonheur.
Cours abrégé d'Histoire par l'Abbé Drioux.
Nouveau Cours Anglais par Ollendorf.
Dictionnaire Français-Anglais par Nugent, nouvelle édition.
Vocabulaire, Catholic School Book, Grammaire Anglaise par Gosselin, et Livres Anglais par tous les auteurs.
Fournitures pour les Classes et Articles de Bureau de toutes sortes.
200 Rames de Papier fait expressément pour les Ecoles.
Papier Foléac de toutes sortes et qualités.
Papier à Dessin, Toile et Papier à Tracer.
Bois de Mathématique et Crayons à Dessin.
Grande variété de Livres de Compter, Registres, etc.
Livres de Piété de toutes sortes, en Français et Anglais.
Cantiques de Mission, Cantiques de Marseille. Chants Liturgiques, etc., etc.
Aussi —
Le nouveau Paroissien Noté, préparé par les soins de feu M. l'Abbé Laverdière, et approuvé par Mgr. l'Archevêque de Québec, joli volume de 200 pages contenant tous les offices du Gréguel et Vespéral.
Ecopte libéral accordé pour les Marchands, Municipalités Scolaires, Collèges, etc., etc.
I. P. DERY,
Libraire,
47, rue St. Pierre, Basse-Ville.
Québec, 30 juillet 1873.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu JOHN PROVAN, Jr., en son vivant Confiseur de Cu-bine, décédé, sont requies de leur leurs comptes, dûment attestés, au soussigné; et ceux qui n'ont pu enlever la même succession sont priés de payer immédiatement.
H. C. AUSTIN,
Notaire,
Rue St. Pierre.
Québec, 14 août 1873.

Collège Commercial de Montmagny.

CET établissement est sous la direction spéciale de M. Ch. DUPRESNE, son propriétaire, lequel enseigne lui-même six heures par jour. Il est aidé par des professeurs capables qui comme lui enseignent toutes les branches pratiques, propres à former les élèves aux affaires dans les deux langues. On ne peut admettre que quarante pensionnaires. Pour le prospectus qui donne tous les autres renseignements, s'adresser au propriétaire à St. Thomas de Montmagny, 5 août—1mqe

A Vendre à St. Romuald.

UNE Magnifique Maison à deux étages, avec un magasin, belle boutique en arrière, 36 pieds sur 24, qui peut servir pour une boutique d'importation quel métier; une écurie de 24 pieds carrés; aussi un hangar de 48 pieds sur 18. Le tout en bon ordre, occupant les meilleures places dans le village. Ces bâtiments seront vendus à des prix raisonnables.
S'adresser à
F. VILLENEUVE,
St. Romuald.
St. Romuald, 2 août 1873.

AU PUBLIC!

L. J. FERLAND

L'honneur d'informer ses pratiques et le public en général que le encouragement libéral qu'il a reçu d'eux depuis qu'il a ouvert, en mal dernier, un magasin de

Marchandises Sèches

AU COIN DES
RUES DE PONT ET ST. FRANÇOIS, ST. ROCH,
(Ancienne Maison FÉLIX LAVOIE)
lui a permis d'agrandir son établissement, et qu'il possède aujourd'hui un assortiment de Marchandises Sèches et d'Étapes des mieux assorties et ne laissant rien de mieux à désirer sous le rapport de la qualité et du bon marché.

Toujours en magasin, ce qu'il y a de plus nouveau en fait de
Tweeds Canadiens, Écosseis et Anglais,
Draps Noir, toute laine et union,
Drap de Castor, de Moson et de Pilote, laine et union,
Casimire Noire et Couleurs, tout laine et union,
Alpaca Noir et Couleurs,
Cotonnade, Étoffes à Robes,
Coton Janné, Shirting,
Coton à draps, Coton croisé, barri, etc.,
Couvertures de Laine.
On trouvera aussi à cet établissement un assortiment choisi de

HARDES FAITES

de toutes grandeurs.
Il espère qu'en raison de sa ponctualité à servir ceux qui voudront bien visiter son établissement, on lui continuera le patronage qu'il a obtenu jusqu'à ce jour.

L. J. FERLAND

Coin des rues du Pont et St. François, St. Roch.
Québec, 15 juillet 1873.

Abandon des affaires de détail.

Sacrifice pour six mois.
10 à 15 par 100 DE RÉDUCTION.

Leclerc & Letellier,

Marchand-Épiciers,
RUE ST. PAUL, BASSE-VILLE, QUÉBEC,
ONT l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques de la ville et de la campagne qu'ayant l'intention de discontinuer le commerce de détail, ils ont décidé de vendre leurs fonds d'ÉPICERIES, THÉS, VINS, LIQUEURS, etc., à des prix qui défient toute compétition.
L'on trouvera à ce magasin des Eaux-de-Vie de première qualité et très vieilles, (avec aux amateurs)
Des Vins Rouges et Blancs de premier choix.
Des Epicerie Fraîches de tout genre et toutes de première qualité.
Un assortiment de Cigares et de Tabacs des plus variés.
LECLERC & LETELLIER,
Rue St. Paul, Basse-Ville.
Québec, 18 juin 1873—6m

Première Qualité

Vaisselle en Pierre Blanche.

La plus économique, à l'usage des Familles et des Maisons de Pension.

Aussi, un grand assortiment de Service de Chambre à Coucher en Pierre Blanche; Vaisselle Blanche de meilleur qualité en couleur, depuis cinquante cents jusqu'à six dollars.
Thérèse Brunet de la meilleure manufacture de Thompson Brothers, Glasgow.
Vaisselle pour la Cuisine, consistant en Assiettes Blanche et Bleu; Plats ronds creux, Plats oval creux, Plats plats; Bols à Lait, etc.
Lampes, Cheminées, Abais-jour, Tondeurs, Verre à Bière, Verres à Soda, et première qualité d'Huile de Charbon.

A Vendre par

ACHILLE VALLERAND,
39, rue du Pont, St. Roch.

Venant d'être Reçu.

Des Services en Cristal consistant en un Baccin, un Sucrier, un Pot à la Crème et un Porte-Cuillères, le tout pour cinq ch. lins; j'attire tout nouveau.
Québec, 9 juillet 1873.

O. ROCHETTE,

Marchand de Cuir et de Chaussures,
en Gros et Détail,
RUE ST. VALÉRIE, No. 154, en gros seulement,
Coin des RUES SOUS-LE-FORT et NOTRE-DAME, BASSE-VILLE, en gros et détail,
RUE ST. JOSEPH, No. 574, de etc.,

L'honneur d'informer le public et les marchands de la campagne que l'on trouvera comme par le passé à son établissement de la rue St. Valier, un magnifique assortiment de Cuir de tout genre, de toute espèce, ainsi que tous les articles qui composent les besoins des cordonniers et des marchands.
Pour la facilité des marchands il a l'honneur de leur prévenir qu'il a ouvert deux autres établissements qui se composent spécialement de Chaussures, rue St. Joseph, St. Roch, et coin des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, venant tout de fonds de banqueroute acheté à différents temps et qui seront vendus au commerce à des conditions qui défient toute compétition quant aux prix, quantités et qualités.

UNE VISITE EST SOLICITÉE.
O. ROCHETTE,
Québec, 30 juillet 1873.

EXHIBITION

Provinciale / agricole et Industrielle
POUR 1873.

L'EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE pour 1873, ouverte au monde entier, aura lieu à Montréal, MAINT, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 16, 17, 18 et 19 SEPTEMBRE, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près du Mile E. d.

Prix offerts, \$12,000 à \$15,500
Pour la liste des prix et les bases d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 67, rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront nécessairement être faites le ou avant SAMEDI, le 30 AOUT, mais pour les produits agricoles, ainsi que pour les objets du Département Industriel, ce temps sera prolongé jusqu'à SAMEDI, le 6 SEPTEMBRE.

N. B.—Aucune entrée ne sera reçue après ces dates.
Des arrangements seront faits avec les principaux lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, FRANCO, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.
GEORGES LECLERC,
Secrétaire C. A. P. Q.
Montréal, 19 juillet 1873—8s

ENCORE VICTORIEUX.

La Machine à Coudre
LOCKMAN LOCKSTITCH.

Il y a un peu plus de trois ans, 116 prix ont été remportés par ces machines, et 47,000 ont été vendues.
Aucune des machines maintenant inventées n'a pu acquies une popularité aussi extraordinaire dans un temps aussi court.
Venez et examinez la machine Lockman avant d'aller ailleurs.

J. LAMB,
Agent,
8 et 12, rue St. Jean, en échors.
Québec, 4 août 1873.

GRAND SACRIFICE

LEROSSIGNOL & DAVIDSON,

No. 10, RUE ET FAUBOULG ST. JEAN,
ET No. 5, COTE DU PASSAGE, LEVIS.

POUR faire place à nos importations d'automne nous avons décidé de vendre à grande réduction notre assortiment de Marchandises Sèches.
20 Pièces de Foulard Français à 73 valant 39.
Coton Janné à 73 valant 10.
500 Pièces d'Indiennes à bas prix.
Shirting à très bas prix.
100 Pièces d'Étoffes à Robes à 25 par cent d'escompte.
Sole Noire Gros Grain à 5 valant 6 1/2.
Bonne Soie de cou sur à 56 valant 73.
Cotonnade, Alpaca, Mérinos, Cotonnade, Crapè, Bartha, Corde pour Drap, Parapluie et Parasol pour Dames, Gants et Bas, Rubans, Chapeaux, Fleurs et Plumes, Chignon, Mousseline et Lawn de couleurs pour Robes, et un grand nombre d'autres trop long à mentionner qui seront vendus au-dessous de leur valeur.

LEROSSIGNOL & DAVIDSON,
Québec, 23 juillet 1873—1m

VENANT D'ÊTRE RECU.

Tonnes de Sirop Extra Brillant des Barbades.
do do Demerara.
Barils de Sirop Doré de Redpath.
do do M. J. L. de Redpath.
do do Janné Ambre de Redpath.
A vendre par
THOMPSON, CODVILLE & C.

A VENDRE.

Barriques, Barils, Octaves et Demi-Octaves d'Eau-de-Vie de Jules Robin & Cie.
Caisnes d'Eau-de-Vie de Jules Robin & Cie., en bouteilles.
do do do en flacons.
Caisnes d'Eau-de-Vie de la Compagnie des Vignerons en bouteilles.
Caisnes d'Eau-de-Vie de Renard & Cie., en bouteilles.
do do do en flacons.
Barils et Octaves d'Eau-de-Vie de Renard & Cie., en bouteilles.
Caisnes d'Eau-de-Vie de Pinet, Castillon & Cie., en bouteilles.
do do do en flacons.
do do do en demi-flacons.
do do do très vieilles de F. & F. Martel.
Chez THOMPSON, CODVILLE & C.

Venant d'être Reçu.

Bonquets de Sucre très brillant centrifuge.
do do Rafiné de Glasgow.
Quarts de Sucre Sec Ecossé.
do do Ecossé A.
A vendre par
THOMPSON, CODVILLE & C.

A VENDRE.

Barils et Octaves de Vin d'Oporto El Douré, de 2, 3 et 5 crappes.
Chez THOMPSON, CODVILLE & C.

Venant d'être Reçu.

Demi-Caisnes de Thé du Japon très choisi, nouvelle récolte.
Demi-Caisnes de Thé Japon, différentes qualités, de l'Impérial.
do do du Congo.
do do du Souchong.
A vendre par
THOMPSON, CODVILLE & C.

A VENDRE.

Tonnes de Gin de John DeKuyper & Fils.
Caisnes vertes do do do
Caisnes rouges do do do
Chez THOMPSON, CODVILLE & C.

A VENDRE.

Paris de Xérés (Sherry) de 3 grappes.
do do de 2 grappes.
do do de 1 grappe.
Chez THOMPSON, CODVILLE & C.

A VENDRE.

Sacs demi-Sacs et quarts de Sacs de Riz d'Aracón.
Chez THOMPSON, CODVILLE & C.

A VENDRE.

Old Tom Gin de Barclay, en fatilles.
do do do en bouteilles.
do do do en flacons.
Chez THOMPSON, CODVILLE & C.

THOMPSON, CODVILLE & C.,

ÉPICIERS DE GROS,
No. 82, RUE ST. PAUL, BASSE-VILLE,
Ont constamment en mains un assortiment choisi et complet d'Épicerie, Vins et Liqueurs.
VENEZ-Y VOIR.
Québec, 11 août 1873.

Acte de la faillite 1869.

CANADA,
Province de Québec,
District de Québec.
Dans l'affaire de
CHARLES ELZEAR ROY, de Québec, Marchand
de Cuir,
Failli.

LE DEUXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, le 11 Soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHS. E. ROY,
Per son Procureur ad litem
W. J. MILLER.
Québec, 25 août 1873—1m

Acte concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
AUGUSTIN JAMEL, de Ste. Luce, Marchand,
Failli.

JE, Soussigné, OWEN MURPHY, Syndic Officiel de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, No. 26, rue St. Pierre, Québec, LUNDI, 8 SEPTEMBRE, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

Le Failli est notifié d'être présent.
OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 22 août 1873.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de
PRISQUE CLOUTIER, de Québec,
Failli.

UNE assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, rue St. Valier, St. Roch de Québec, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOUT courant, à DEUX heures après-midi, pour recevoir les réclamations qui n'ont pas été produites à l'assemblée du dix-huit du courant, l'examen public du failli et l'examen des affaires de la faillite en général.

Le failli est notifié d'être présent.
ET. LÉGARÉ,
Syndic.
Québec, 19 août 1873—8j

Terre à Vendre.

UNE Magnifique Terre, dans la Paroisse de St. Isidore, de deux arpents et demi de front sur trente de profondeur, avec une belle scierie, maison, grange, hangar, etc. Le tout en très bon ordre. Il y a que trois arpents de distance du moulin à farine et du moulin à scie, et à une lieue de l'Église. Vente à bon marché et conditions très faciles.

S'adresser à
VITAL GAGNON,
Propriétaire,
St. Isidore, Comté de Dorchester.
Québec, 17 juillet 1873—2m

VERRERIES.

NOUVEAUTE DE TOUT GENRE

CONSTANT EN
Carafes, Tumbours, Verres à Vin, Verres à Bière, Plats et Verres en Cristal pour les Fruits de Conserve. Aussi Verres à Cider, Carafes à l'Eau, Beurriers, Sucriers, Pots à la Crème, etc.

Un grand choix constamment en mains et à vendre par
F. O. VALLERAND,
No. 6 Côte Lamontagne,
Et. 14, rue Notre-Dame, B.-V.
Québec, 28 juillet 1873.

Le premier des Salons de Barbier-Coiffeur

De Québec.
JOSEPH MARIÉ,
BARBIER-COIFFEUR,
No. 54, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH,

SIGNALE à sa nombreuse clientèle et au public les réparations considérables qu'il vient de faire faire à son magnifique établissement.
Salon de Barbier-Coiffeur, style Américain, distancé tous les Salons du même genre dans la Puissance sous le rapport de la propreté, du confort et du luxe dans l'ameublement.

Le service de l'atelier est fait par des ouvriers habiles et expérimentés comme Barbiers et comme Coiffeurs.
Les Savons les

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE ET FEUILLES.

POUR SINAPISMES



MEDAILLÉ EN BRONZE, Paris 1855, Médaille d'Or, Lyon 1872, Médaille d'Argent, Havre 1854, Paris 1872

Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux Militaires, par la marine Française et par la Marine Royale Anglaise.

« Conserver à la Poudre de Moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants, avec facilité un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicament, voilà les problèmes que M. Rigollet a résolus de la manière la plus heureuse, etc. » — A. BOUCHARDAT (Annuaire de Thérapeutique, 1868, p. 204).

Exiger la signature ci-contre; il y a des contrefacteurs.

Paris, 28, rue Vieille-du-Temple. — Dans tous les Pharmacies, pour le détail.

Agents généraux pour le Canada : **FABRE & GRAVEL, Montréal.**

PATE & SIROP

DE CODEINE DE BERTHÉ

Préconisés par tous les médecins contre les RHUMES, CATARRHES et TOUTES LES IRRITATIONS DE POITRINE.

N. B. — Le Sirop de Codeine qui a mérité l'honneur bien rare parmi les médicaments d'être enregistré comme un des médicaments officiels de l'empire français, se distingue de tout éloges.

AVIS. — A cause des nombreuses falsifications qu'a suscitées l'heureux résultat du Sirop et Pâte de BERTHÉ, nous sommes forcés de rappeler que ces médicaments si justement estimés se vendent seulement en boîtes et flacons portant la signature ci-contre.

Dépôt GÉNÉRAL : à Paris, 24, rue des Ecoles, et dans toutes les Pharmacies.

Agents généraux pour le Canada : **FABRE & GRAVEL, Montréal.**

Dans tous les cas de faiblesse, appauvrissement du sang, débilité produite par les convalescences longues, les excès ou le travail MM. les Médecins recommandent généralement le VIN du Dr JOHANN, au quina, coca, et à l'acide de l'hypophosphite, dans lequel une heureuse combinaison a réuni les reconstituants les plus énergiques de la matière médicale, tout en leur conservant leurs propriétés respectives.

14, rue de Laury, Paris.

Agents généraux pour le Canada : **FABRE & GRAVEL, Montréal.**

Acte concernant la Faillite de 1869

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

JOSEPH GENESTÉ, Failli.

MERCREDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH GENESTÉ, Par THOS. MOLAY, Son procureur ad litem.

Québec, 2 août 1873 — jls

Acte de la Faillite 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

CHARLES LISH THOMSON, Failli.

Le Soussigné a été élu en vertu de cette Cour un acte de composition et de décharge récente par ses créanciers, et l'UNION, le 15 E. 124 jour de SEPTEMBRE prochain, il fera application à la dite Cour pour la confirmation de la décharge par lui accomplie.

A. ROBERTSON, Procureur ad litem du dit C. L. THOMSON.

Québec, 26 juillet 1873 — 1m

QUEBEC, BOSTON et N.-YORK.

TRAJET ABREGÉ PAR LE

Chemin de Fer du Passumpsic.

Arrangements de l'ETÉ, 1873.

ETAT DES HEURES DE DÉPART DES TRAINS.

Départ.	Expres de jour.	Expres de nuit.	Heures de la matinée.
Québec.....	6.30 A.M.	12.3 P.M.	8.00 P.M.
Shelburne.....	11.40 A.M.	6.50 P.M.	4.50 A.M.
Newport.....	1.25 P.M.	8.55 P.M.	7.00 A.M.
Jonction de la Rivière Blanche.....	1.30 A.M.	1.30 A.M.	12.20 P.M.
Springfield.....	6.30 A.M.	6.05 P.M.	6.05 P.M.
Boston.....	10.15 P.M.	8.10 A.M.	6.30 P.M.
New-York.....	12.50 P.M.	11.20 P.M.	11.20 P.M.

Des chars Pullman marchent avec le train-express de nuit depuis New-York jusqu'à Boston.

Des chars Saloon Pullman marchent avec le train de la matinée de New-York jusqu'à Springfield.

C'est la grande route la plus agréable pour aller au Lac Memphrémagog et aux montagnes Blanches, et la ligne la plus courte, la plus rapide, la plus commode et la plus sûre pour aller de Québec à New-York et les différents autres points au sud et à l'est.

Seulement 154 heures de Québec à Boston et 231 heures de Québec à New-York par cette voie.

Pour toutes informations et pour l'obtention de billets, s'adresser à l'agence de la Compagnie, rue St. Louis, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

WM. M. PARKER, Surintendant, Québec, 26 juillet 1873.

F. X. LEPAGE,

Importateur de Marchandises Sèches.

No. 34, RUE DE LA COURONNE, ST LOCH.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général que désirant faire place pour ses importations d'automne, il est décidé à vendre toutes ses marchandises de printemps et d'été à des prix qui défient toute concurrence. L'assortiment qui est considérable se compose de bonnes marchandises, la plupart achetées soit aux enchères, soit dans des fonds de langoustes, à des prix à quel ses effets sont achetés lui permettent de les offrir au public avec des réductions même au-dessous du prix coûtant ordinaire.

Coton Jaune, Shirts, Indienne, Coton à Drap, Toile, etc., et de Robes, en quatuor, Coton noir et de couleurs, etc., Mousseline, Pique, etc., Casimir.

—Aussi—

TWEEDS! TWEEDS! 350 Pièces de TWEEDS!

Le public est invité à venir visiter l'immense quantité de Tweeds, nouvellement reçus, tels que TWEEDS Canadien, TWEEDS Ecossais, TWEEDS Anglais, et app. Il respectueusement l'attention du public sur la qualité et les prix de ces derniers articles.

F. X. LEPAGE, No. 34, rue de la Couronne, Québec, 31 juillet 1873.

AU PUBLIC!

Le Soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir un BUREAU TELEGRAPHIQUE, au No. 42, rue St. Joseph, St. Roch, succursale de la Compagnie du "Montréal Telegraph".

De ce bureau, l'on peut télégraphier aux personnes qui avoisinent Québec, à celles des États-Unis, à Montréal, à Trois-Rivières et dans toutes les villes des États-Unis d'Amérique, et dans les villes ou villages, et jusqu'en Europe, aux prix et conditions de tous autres bureaux à Québec.

Le Soussigné désire, en même temps, solliciter l'attention de tout le monde sur une magnifique LITHOGRAPHIE, qu'il a aussi ouverte dans les mêmes locaux. On peut y trouver des livres de toutes sortes, soit de poésies, de littérature, de romans, de nouvelles, de pièces de théâtre, de toutes reproductions, Encre, Plumes, Ciseaux, etc., etc.

Venez et visitez notre établissement, au No. 42, rue St. Joseph, St. Roch. Impossible de partir sans acheter quelque chose, tant les prix sont modiques, et les effets de qualité supérieure.

WM. CHAS. B., 42, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 5 juillet 1873 — 3m

TELEGRAPHIE! TELEGRAPHIE!

EXCELLENTE AFFAIRE.

OUT le monde sait qu'avant peu le Ch. min. de Fer Intercolonial commencera ses voyages réguliers, et que l'on a besoin sur la ligne, d'au moins 50 opérateurs télégraphiques.

Le Soussigné profite de l'occasion pour annoncer au public qu'il est prêt à donner des leçons de Télégraphie, et promet enseigner et ait dans le plus court espace de temps possible.

CONDITIONS LIBÉRALES.

WM. CHASÉ, 42, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 5 juillet 1873 — 3m

MUSIQUE! MUSIQUE!!

IN MEMORIAM

Marche Funèbre, illustrée d'un magnifique portrait de Sir Georges Etienne Cartier, composée par F. W. MILLS.

Prix.....50 centimes

En vente chez

A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et de Musique, 114 rue St. Jean. (Banque d'Epargne.) Québec, 30 juillet 1873.

A VENDRE.

Lard Mors, Prime Mors, Harang Frais en Quart, un lot de Jambons Frais, Fumés, un lot de

A vendre par

G. TANGUAY, 20, rue St. Paul, Basse-Ville Québec, 20 juillet 1873.

MUSIQUE! MUSIQUE!!

IN MEMORIAM

Marche Funèbre, illustrée d'un magnifique portrait de Sir Georges Etienne Cartier, composée par F. W. MILLS.

Prix.....50 centimes

En vente chez

A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et de Musique, 114 rue St. Jean. (Banque d'Epargne.) Québec, 30 juillet 1873.

A VENDRE.

Lard Mors, Prime Mors, Harang Frais en Quart, un lot de Jambons Frais, Fumés, un lot de

A vendre par

G. TANGUAY, 20, rue St. Paul, Basse-Ville Québec, 20 juillet 1873.

MUSIQUE! MUSIQUE!!

IN MEMORIAM

Marche Funèbre, illustrée d'un magnifique portrait de Sir Georges Etienne Cartier, composée par F. W. MILLS.

Prix.....50 centimes

En vente chez

A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et de Musique, 114 rue St. Jean. (Banque d'Epargne.) Québec, 30 juillet 1873.

A VENDRE.

Lard Mors, Prime Mors, Harang Frais en Quart, un lot de Jambons Frais, Fumés, un lot de

A vendre par

G. TANGUAY, 20, rue St. Paul, Basse-Ville Québec, 20 juillet 1873.

MUSIQUE! MUSIQUE!!

IN MEMORIAM

Marche Funèbre, illustrée d'un magnifique portrait de Sir Georges Etienne Cartier, composée par F. W. MILLS.

Prix.....50 centimes

En vente chez

A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et de Musique, 114 rue St. Jean. (Banque d'Epargne.) Québec, 30 juillet 1873.

A VENDRE.

Lard Mors, Prime Mors, Harang Frais en Quart, un lot de Jambons Frais, Fumés, un lot de

A vendre par

G. TANGUAY, 20, rue St. Paul, Basse-Ville Québec, 20 juillet 1873.

MUSIQUE! MUSIQUE!!

IN MEMORIAM

Marche Funèbre, illustrée d'un magnifique portrait de Sir Georges Etienne Cartier, composée par F. W. MILLS.

Prix.....50 centimes

En vente chez

A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et de Musique, 114 rue St. Jean. (Banque d'Epargne.) Québec, 30 juillet 1873.

A VENDRE.

Lard Mors, Prime Mors, Harang Frais en Quart, un lot de Jambons Frais, Fumés, un lot de

A vendre par

G. TANGUAY, 20, rue St. Paul, Basse-Ville Québec, 20 juillet 1873.

GEO. LEBEL,

HOTEL ET MAISON DE PENSION, Coin des rues St. Pierre et du Ponce, Basse-Ville.

Vins, Liqueurs, Cigares, etc., d'un choix supérieur. Pension et Chambre à toute heure, Quatre, 10 mai 1873 — 5m

ALFRED HAMEL, ARPENTEUR, Agent de Terre, etc. Bureau—No. 31, Rue de la Couronne, St. Roch. Québec, 13 mai 1873.

Transfert d'une Usine.

AVIS AU PUBLIC.

M. AMABLE BELANGER, FONDEUR.

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public qu'il a transféré de St. Pierre, Vivaro du Sud, à St. Thomas de Montmagny, sur la Rue St. Jean-Baptiste, sa grande et importante fonderie. L'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici et l'augmentation croissante de ses commandes, l'obligent aujourd'hui à transférer son usine, ses ateliers dans un plus grand centre, à proximité de la station du Grand-Tronc.

Dans sa fonderie, on exécute tous les ouvrages de cette branche industrielle, pour toutes les diverses industries : Usages, Charrues de tous 1^{rs} modèles en usage, Grilles, Conduits, Colonnes, etc., etc.

Le Soussigné a tout en offrant les plus sages et les plus pratiques, et à tous ceux qui l'ont encouragé, les prie bien de lui continuer leur bienveillant patronage.

Comme le transfert de la fonderie suspendra les travaux pendant quelque temps, le soussigné informe le public qu'il sera prêt à recevoir toute commande le 1^{er} AOUT.

AMABLE BELANGER, Fondateur, St. Thomas, Montmagny. Québec, 18 juillet 1873 — 1m

A Vendre par les Soussignés.

Femmes, Oranges, Citrons, Ananas, Pommes Sèches, Cacao, etc., etc.

J. GIROUX & FILS, Québec, 16 juillet 1873.

GEORGE DION

Horloger et Bijoutier, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

SIGNALE au public ses importations récentes et variées en fait de Pendules, Montres et Horloges.

Il appelle particulièrement l'attention sur sa riche collection de Bijouteries en Or et en Argent; Bagues, Chaînes de Montre, Pendants, Médaillons, Ardoises de Fantaisie en Or et en Argent, pour Messieurs; Garnitures complètes, Anneaux, Pendants d'oreilles, Epinglettes, Colliers, Bracelets, Bagues en Diamants, Joints, etc., etc., pour Dames.

Les articles qui composent l'assortiment sont d'importation récente et ont été choisis de ce qu'il y a de plus nouveau, de plus fashionable, et de plus utile. Une seule visite suffira pour convaincre que le soussigné accorde l'attention la plus minutieuse au choix de ses Bijouteries, etc., et qu'il distingue toujours par leur élégance et leur solidité et surtout la pureté des matériaux qu'il emploie dans leur fabrication.

Le soussigné tout en exprimant ses remerciements à ceux qui l'ont encouragé, leur demande ainsi qu'aux étrangers la faveur d'une visite.

GEORGE DION, Horloger et Bijoutier, Québec, 16 juillet 1873 — 3m

Maison Canadienne.

AURORA HOTEL, RUE CUL DE SAC, No. 43.

P. CHARBONNEAU à l'honneur d'informer le public que son hôtel offre tout le confort désiré, l'aménagement le plus propre comme le plus élégant.

Chambres bien meublées.

Assortiment varié de liqueurs de toute espèce, Bière et Port d'Angleterre.

Vins provenant des meilleurs crus.

Table d'hôte très satisfaisante.

Québec, 13 juillet 1873 — 1a

ATTENTION!!

Facteurs de Chaudières et Cuines

Simplex, Locomotives et Fonderies

Entre les plus beaux de la Nouvelle-France

LOTEMENTIER & FROTTE-UNIS

Tout en Bois, Tôle Galvanisée, Fonderie, Zing

Plomb en Feuilles, Tuyau de Plomb.

J. L. MARTINEAU, 11, rue St. Pierre, Québec, Québec, 6 juin 1873.

Les Marchands de la campagne

trouveront avantageux d'arrêter à notre magasin et voir nos Marchandises et nos prix.

MARSH & JACQUES, (Successeurs de J. E. WOODLEY.)

Fabricants de Chaudières en gros et en détail, No. 2, rue Duval, en face du nouveau Bureau de Poste, Québec.

St. B. — l'attention la plus scrupuleuse est donnée à l'exécution de la commande.

Québec, 10 juin 1873.

Ligne de Québec.

St. Laurent, St. Michel et St. Jean.

Le Vapeur "BELLECHASSE" laissera le Quai St. Jean tous les jours, à 6 heures A. M. Le MARDI et SAMEDI à 4 heures A. M.

Au retour, il laissera le Quai Champlain les mers les jours à 4 heures P. M.

F. X. BEAUDOU, Capitaine, Québec, 27 mai 1873.

A VENDRE.

Les Soussignés désirent attirer l'attention du public sur les préparations suivantes, en usage dans les familles.

Essences de Citrons, d'Amandes amères, de Vanille, d'Oranges, d'Ananas.

Extractions concentrées de Prépare pour faire cailler le lait.

Extrait de bonf de Libby.

Nourriture essentielle pour les Enfants, de Ridge, de Martin et de Laurie.

Sirop calmant de Wood, Winslow.

Sirop des toux de Dr. Picault.

Sirop Prince de Wood.

Le Sauveur des Enfants.

Agents pour l'Ontario merveilleux de Mercier, et de Sirop Indien du Dr. Clark Johnson.

Les prescriptions des médecins et de famille et préparé avec les meilleures drogues et les plus grands soins.

O. POTVIN & Co. Québec, 23 juin 1873.

THIOPHILE GOSSELIN,

Propriétaire du "Central House," Coin des Rues Garneau et Couillard, Haute-Ville.

TABLE Excellente, Cuisine Française et Anglaise, Vins Français, Liqueurs Fortes de premier choix, Liqueurs douces raffinées, Chambres bien garnies.

Québec, 25 juin 1873.

Importations Nouvelles

DERNIER GOUT

L'HORLOGE ILLUMINEE.

Le plus grand et le plus beau choix de Bijouteries qui ait jamais été importé auparavant. Ceux qui désirent faire des cadeaux de nocces ou monter une maison n'ont qu'à venir admirer le magnifique assortiment d'argenteries qui est des plus complets et de la meilleure qualité. Aussi, des Horloges Françaises en marbre, en or moulu et en bronze; Horloges Américaines de toutes sortes, etc.

Nous sollicitons une visite de tous ceux qui aiment le beau, le bon et le bas prix.

L'on fabrique toute espèce de bijoux sur commande et l'on fait aussi la meilleure et la plus belle denture, en respectant à neuf des vieux bijoux.

Montres, Horloges et Bijouteries, etc., etc., réparées et garanties.

DUQUET & Co., No. 1, rue la Fabrique, H. V. Québec, 6 mai 1873.

CLARKE.

Parils de Clarke de Kuesten. Casse de Barton & Giesler. (Florant et St. Julien).

A vendre par WHITEHEAD & TURNER, Québec, 29 juillet 1873.

SUCRE DE CANDY.

Par le Steamer STRATHCLYDE. 49 Boîtes de Sucre de Candy Jaune et Blanc.

A vendre par WHITEHEAD & TURNER, Québec, 29 juillet 1873.

A Louer ou à Vendre.

A propriété connue sous le nom d'EAST DORCHESTER BEACH à l'embouchure de la Rivière St. Charles, et devant comprise par Andromède et Pandia, mar habité de bois, avec les beaux, une petite bâtisse en bois servant de bureau, une forge, un hangar, etc.

Cette propriété est une des mieux situées pour le commerce de bois. La grève a une étendue de 70 pieds sur la rivière. Conditions faciles. Possession au 1^{er} Mai.

S'adresser à F. LANGELIER, 3, rue du Palais, H. V. Québec, 3 avril 1873.

Jarres à Fruit à Boisson Fize et Hermétique.

100 Douzaines de Compas à Goules à Conserver Fize et Hermétique.

500 Douzaines de Verres à Conserver.

200 Jarres.

200 Pots de Marmelade de toutes sortes.

A vendre chez MCGAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 25, rue St. Paul.

De la Fabrique de Lampes Brevetées de Yves.

VENANT D'ÊTRE REÇU:

Un assortiment complet de Lampes à Salon, Salle à Dîner, Bibliothèque, Salles, Bureaux et Couloirs.

Garnitures, Accessoires de Lampes.

Lampes suspendues à Réflecteurs et manilles de Brûleurs et autres accessoires améliorés.

Abat-jour en Porcelaine Dorée.

Le célèbre Folding favori et autres Abat-jour en Papier.

Chemises à l'épreuve de la chaleur la plus intense.

A vendre par MCGAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 25, rue St. Paul.

PONCELAINE DE SEVRES.

VENANT D'ÊTRE REÇU: Services à Déjeuner, "Dîner, "Dessert, "Thé, "Café, "Toilette, "Chambre à Coucher, Coupes à Barbe et autres.

A vendre par MCGAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 25, rue St. Paul.

VERRES.

Patrons enjolivés, simples, unis, Carafes, Carafons, Vases à Clairet, Aguardiente, Gobelets, Verres à Eau, à Champagne, à Xérès, à Opote, à Clairet, à Champagne, à Eau, Vases et Bols à ans.

A vendre par MCGAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 25, rue St. Paul.

500 Caisses d'Huile "Silver Star."

CINQ CENTS CAISSES.

Huile Supérieure emballée en quantité variant jusqu'à 10 caisses expressément pour les carnavals de navires et l'usage des familles.

Statuettes et Bustes en Marbre de Paros.

En grande variété. Sujets choisis, Mythologiques, Artistiques et Historiques.

A VENDRE PAR MCGAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 25, rue St. Paul.

MAGASIN: Nos. 24 et 25, RUE ST. PAUL, QUÉBEC. Québec, 11 septembre 1873.

MARCHANDISES NOUVELLES.

A LA

MAISON JACQUES-CARTIER.

H. GAGNON & CIE.

Tout en remerciant sincèrement leurs pratiques et le public de l'encouragement libéral qui leur a été accordé jusqu'à ce jour, leur annoncent qu'ils ont étalé un Superbe Assortiment de Marchandises Sèches, qu'ils vendront comme par le passé à des prix très-réduits.

MAISON JACQUES-CARTIER, No. 30, Rue de la Couronne, St. Roch, (près du Marché.) Québec, 16 mai 1873.

PHARMACIE.

LAFOND & VERNIER 57, RUE ST. JEAN.

NOUS avons l'honneur de présenter aux Dames de la Ville et de alentours les articles indispensables à l'usage de la toilette, savoirs:

Lait Virginal pour rafraîchir le teint, ôter les boutons et enlever les taches de rousseur.

Sesodant du Dr. Voulant pour les reins de la bouche et des dents, bien de plus désagréable pour soi-même et ceux à qui l'on parle que des dents noires et des gencives malpropres. Ces préparations font disparaître à l'instant ce désagréable et sont peu chères.

Notre Jockey Club ce parfum délicieux, fait les délices de toutes nos belles Dames qui s'en servent.

Glycérine. Lotions rafraîchissantes pour la peau et les vêtements de la toilette.

Les Pastilles du Dr. Nélaton contre la toux et la Consoupe, ce remède n'est surpassé par aucun autre pour toutes les maladies des organes respiratoires.

Eau Minérale Fraîche de la Saline.

LAFOND & VERNIER, Chimistes, Québec, 11 juin 1873.

AVIS SPECIAL.

Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.

NOUS avons l'honneur d'informer nos pratiques et le public en général que nous venons d'ouvrir une Manufacture de Hardes d'été en Gros, au pied de la Côte de la Basse-Ville, au coin de la rue Notre-Dame.

Les articles fabriqués par nous ne laissent rien à désirer sur le rapport du prix et de la qualité, cela nous fait espérer que vous voudrez bien nous honorer d'une visite.

La quantité de Hardes que nous manufacturons nous permet d'offrir des prix de vente de commerce tout à fait compétitifs.

On trouvera toujours à notre établissement un assortiment des plus considérables de Robes, Pantalons et Vêtements de toutes grandeurs et qualités, Blouses, Jersey-Jackets, Capots et tout ce qui concerne en général cette branche de commerce.

LEGEVIN & PAQUET, Coin des rues Lamontagne et Notre-Dame, H. V. Québec, 14 juin 1873.

THE A VENDRE.

De NEANZA, Cuisses et Demi Cuisses Soufflées, Par WM. CONVEY, No. 1, rue St. Paul. Québec, 8 août 1873.

FLOUR, GRAINS, PROVISIONS, Etc.

No. 48, RUE ST. PAUL, BASSE-VILLE.

M. D. CAZEAU, Marchand de Fleurs, Grains et Provisions, etc., annonce à ses pratiques et au commerce et au public en général qu'il a un magasin un assortiment très considérable de toutes les marchandises de cette branche de commerce.

Lard, Prime Mors, Thin Mors, Gruau, Avoine, Orge, Orge perlée, Pois, Blé d'Inde, Moule, etc., Farine de toutes les variétés.

ED. CAZEAU, No. 48, rue St. Paul, Québec, 3 juin 1873.

AVIS.

OCTAVE JACQUES, COMMERÇANT, No. 2, Marché Finlay, Basse-Ville.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert au Marché de la Basse-Ville un établissement où l'on trouvera toujours du bon beurre, Grains, Fromages, Jambons, Lardons, Plumes, etc., et tout ce qui concerne cette branche de commerce à des prix modérés.

Québec, 4 avril 1873 — 7m

C. E. ROY, MARCHAND DE CUIR, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

DONNE par le présent avis à ses pratiques et aux marchands de la ville et de la campagne que son assortiment de cuir est singulier à tout autre cuir sur le marché et que l'ayant obtenu à